

**CONTRAT LOCAL DE PROPRETÉ : LE PROJET EST FINALISÉ,  
LE CALENDRIER EST RESPECTÉ.**

Mardi 8 juillet 2014

Dès son arrivée à la Présidence de la Communauté urbaine, Guy Teissier avait fait du Contrat Local de Propreté l'une des priorités de sa mandature et avait fixé le cap d'une délibération du Conseil de communauté avant l'été.

**Après deux mois d'échanges et de concertation**, tant avec les organisations syndicales représentant le personnel qu'avec les maires de secteurs de Marseille et les CIQ (représentants des habitants), **le comité technique paritaire (CTP) s'est prononcé aujourd'hui sur le volet interne du contrat local de propreté** : organisation des services, horaires de travail des agents et modernisation des pratiques managériales.

En faisant preuve à la fois de **fermeté sur les objectifs** et d'une **écoute constructive** pour accompagner ce changement majeur d'organisation, la phase de concertation aura permis d'apporter aux uns et aux autres un certain nombre de précisions. Des aménagements sur quelques points ont été apportés au projet initial pour mieux tenir compte de la réalité du terrain, pour donner de la visibilité aux agents sur les horaires quotidiens et pour garantir la qualité du travail effectué.

Suite à l'avis du CTP, le **projet de délibération** intégrant ces ajustements pourra être présenté au **Conseil de communauté du 18 juillet**, conformément au calendrier prévu.

Après cette date, le Président prendra officiellement contact avec l'ensemble des acteurs concernés pour **décliner le volet externe du Contrat Local de Propreté** et demander aux différents protagonistes (commerçants, CIQ, Restaurateurs, Syndics d'immeubles...) de prendre des engagements précis, pour modifier les comportements et pour amplifier ainsi l'impact attendu de la plus grande efficacité des équipes de MPM.

.../...

## **PRENDRE LE TEMPS D'EFFECTUER UN TRAVAIL DE QUALITÉ, EN TOUTE SÉCURITÉ**

L'objectif est de mettre un terme aux dérives du « fini parti » tel qu'il est pratiqué actuellement et qui se révèlent très pénalisantes pour les agents eux-mêmes, pour le budget de la communauté urbaine et pour l'efficacité du service public.

La journée-type de collecte sera établie sur une base de 7h30 en intégrant le temps de prise de poste des agents, de collecte, de pause et de fin de vacation ainsi qu' une enveloppe annuelle pour les actions de formation et de prévention des accidents du travail.

Le temps de collecte permettra d'effectuer deux passages dans les zones commerçantes du centre- ville et d'améliorer partout la qualité du travail et la sécurité des agents grâce à un rythme de collecte adapté.

Une intervention complémentaire, dont la durée totale sera laissée à l'appréciation de l'encadrement, permettra le cas échéant de renvoyer des équipes sur le terrain pour garantir le complet achèvement et la qualité du ramassage.

\*\*\*\*\*

**Un point presse sera organisé le MARDI 15 JUILLET à 16H au Pharo**, préalablement à la séance du Conseil, notamment afin de présenter dans sa globalité le Contrat Local de Propreté.

Merci d'en prendre bonne note et de nous confirmer rapidement votre présence.